



8 juin 2021

Le CNPA souhaite une bonne reprise à tous les jeunes qui vont pouvoir de nouveau suivre ce 9 juin la formation au code de la route en présentiel

Le Conseil Interministériel de Crise a validé avec l'appui des cabinets du Ministre délégué auprès du ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance, chargé des Petites et Moyennes Entreprises, Alain Griset et du Ministre de l'Intérieur Gérald Darmanin, la reprise en présentiel de la préparation au code de la route dans les écoles de conduite à compter de ce mercredi 9 juin 2021.

Le CNPA salue cette décision très attendue par les professionnels de l'éducation routière et leurs élèves car comme dans les lycées et les facultés, les jeunes sont impatients de reprendre les formations au sein des écoles de conduite.

Le CNPA rappelle que les séances en présentiel offrent plus d'interactions, d'échanges et de performances que des séances synchrones ou asynchrones. Ces dernières n'ont d'efficacité que si au préalable ont été dispensées des séances en présentiel avec l'accompagnement d'un enseignant de la conduite et de la sécurité routière. Une formation au code de la route bâclée augmente le volume d'heures pratiques et rallonge le délai de passage à l'examen du permis de conduire.

Le CNPA se félicite de cette reprise des enseignements en présentiel qui fait suite à son action menée sans relâche auprès du Gouvernement et des ministères. Ce retour des élèves dans les écoles de conduite satisfait l'ensemble des professionnels.

> À propos du CNPA

Le Conseil National des Professions de l'Automobile représente la 5ème branche économique de France avec 150 000 entreprises de proximité et 500 000 emplois non délocalisables. Le CNPA défend l'intérêt général des services de l'automobile en animant une dynamique de filière et en développant une approche prospective sur des thèmes communs à tous les métiers de la mobilité tels que l'activité économique, l'emploi, les nouvelles technologies, le développement durable ou encore l'économie circulaire.

Contact presse :

- Laure de Verdun – Port : 06 12 43 33 37 – ldeverdun@cnpa.fr